

N/REF : 30/09/2025 9H07 C:000003 I:80260
V/REF : AC/C29195
V/Email reçu le Mardi 30/09/2025 a 9H07

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. BSQ
IMMEUBLE : LA BISQUINE -BSQ
1/3, RUE GABRIEL GERMAIN
.
35000 RENNES

Rennes, le

13 Novembre 2025

Référence Marché: 024089-MNU-003

LOCALISATION : ALLEE 1 GERMAIN - MR BOUDEFAR 06 58 65 75 37
LOGEMENT N° 103839, PORTE N°32, 3° ÉTAGE, TYPE 5

MOTIF : REMPLACER LES 3 PORTES INTÉRIEURES GONDOLÉES SUITE SINISTRE

Donneur d'ordre : Mme S ALI MOHAMED

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

INTERVENTION DU 01/10

MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL

PRISE DE RÉFÉRENCES

REMARQUE : CINQ AUTRES PORTES SONT A REMPLACER SUITE DÉGAT DES EAUX
(WC, ACCES COULOIR ET TROIS CHAMBRES)

FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

INTERVENTION DU 10/11

MISE EN PLACE DES VÉHICULES ET DU MATÉRIEL

PROTECTION DU CHANTIER

DEPOSE DES PORTES CUSINE CH1 SDB ET ÉVACUATION

USINAGE DES PAUMELLES ET SERRURES

FOURNITURE ET POSE DES SERRURES ET POIGNÉES

FOURNITURE ET POSE DES PORTES ET MISE EN JEU

CONTROLE BON FONCTIONNEMENT

FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : CL LCOMPTER Email envoyé le 12/11/25 a 11H24 salimohamed@aiguillon.com

MG LGESTION Email envoyé le 01/10/25 a 10H46 Mme S ALI MOHAMED

PRÉVOIR LE REMPLACEMENT DE CINQ AUTRES PORTES
DANS L'ATTENTE DE VOS INSTRUCTIONS

CL LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 12/11/25 A 11:23 MME S ALI MOHAMED

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
3,00	MEN004-Rempl.Porté alvéolaire 40mm	2	150,00	450,00
TOTAL H.T.				450,00
T.V.A. a 10,00%				45,00
TOTAL T.T.C.En EURO				495,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.